

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1711

11 juillet 2008

### SOMMAIRE

Apparel Industries 1 S.A. ....	82084	HEPP III Management Company S. à r.l.	82086
Archiplus S.à r.l. ....	82085	Imbalux S.à r.l. ....	82086
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l. ....	82093	Immobilière DUWEL S.A. ....	82127
Asia Eateries Investments Sàrl ....	82091	Japan Universal Investments S.à r.l. ....	82093
Bajo Aragón II S. à r.l. ....	82091	Leda Art Gallery ....	82085
Bajo Aragón I S. à r.l. ....	82083	Logtex S.A. ....	82090
Bark GmbH Niederlassung Luxemburg ..	82092	Logtex S.A. ....	82089
Bella Notte Sàrl ....	82091	New CV Luxco S.à r.l. ....	82094
Boucherie-Charcuterie Fach ....	82084	Nord Est Investment Partners S.A. ....	82099
Brocquevil S.A. ....	82090	Peculium Holding S.A. ....	82090
Castello (Lux) Holdings S.à r.l. ....	82095	Piernor S.A. ....	82096
CMP Intermediate Holdings S.à r.l. ....	82082	Promoter ....	82089
Columbus S.à r.l. ....	82092	Quadriga Superfund Sicav ....	82083
Delian S.A. ....	82087	Re Fin Co Holding S.A. ....	82128
DENIM HoldCo S.à r.l. ....	82125	Safer Engineering S.à r.l. ....	82093
DSV HoldCo S.à r.l. ....	82125	Safer Investments S.à r.l. ....	82084
Dutch Immo Lux S.A. ....	82094	Saint-James Finance ....	82098
Electa International Advisory S.A. ....	82094	Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l. ....	82086
Elitis S.A. ....	82108	Ship Services 24 S.A. ....	82082
Equinox Two S.C.A. ....	82099	SKMCom Holdings S.à r.l. ....	82092
Euro Properties Investments S.à r.l. ....	82088	Smile Invest S.A. ....	82097
Exmar Lux S.A. ....	82089	Sun Life S.à r.l. ....	82084
Exmar Offshore Lux S.A. ....	82088	Surprise S.A. ....	82085
Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l. ....	82096	Talia Properties S.à r.l. ....	82082
Falck Energy Iran S.A. ....	82128	Techno Holding S.A. ....	82104
Fes Immo SA ....	82087	Tecto Luxembourg S.A. ....	82127
FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI ....	82087	Tecto Luxembourg S.A. ....	82088
FLL S.A. ....	82083	Teha Investments S.à r.l. ....	82095
Floral S.A. ....	82101	Teno Investments S.à r.l. ....	82095
Franship Offshore SA ....	82089	The Bank of New York (Luxembourg) S.A. ....	82090
Frimolux S.à r.l. ....	82086	Titanium Consult S.à r.l. ....	82087
Gousson Consultadoria e Marketing S.à r.l. ....	82112	UCF Holding S.à r.l. ....	82096
Halbis Funds ....	82085	WB Lazare S.à r.l. ....	82123
Hammes s.à r.l. ....	82128	XBC Finance S.A. ....	82088

**CMP Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.270.877.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.730.

—  
EXTRAIT

En date du 4 avril 2008 l'associé UBM International Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, a transféré toutes les 1.656.441 parts sociales de la Société qu'il détenait à Donytel Limited, une société de droit irlandais avec siège social au 68, Merrion Square, Dublin 2, Irlande et immatriculée sous le numéro 454342.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008081206/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08811. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Talia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.691.

Le siège social de la société IMARA INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l., associée de la société TALIA PROPERTIES S.à r.l., a été transféré de L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch en date du 28 novembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

*Pour TALIA PROPERTIES S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081163/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08551. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Ship Services 24 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.627.

—  
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 4 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Le Conseil d'Administration a informé que le commissaire de la société SHIP SERVICES 24 S.A. c'est-à-dire la société LUXREVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

*SHIP SERVICES 24 S.A.*

Pascal POLGE

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008081270/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06602. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080092510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**FLL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.681.

## EXTRAIT

L'administrateur unique décide de transférer le siège social de L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

L'administrateur unique informe que le commissaire de la société FLL S.A. c'est-à-dire la société LUXREVISION S.à r.l. a son siège social à partir du 22 janvier 2008 au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

FLL S.A.

Pascal POLGE

Administrateur unique

Référence de publication: 2008081271/8473/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Quadriga Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

En date du 16 novembre 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 16 novembre 2007, de Monsieur Christian Halper en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 16 novembre 2007, Monsieur Jorge Fernandes, Superfund Luxembourg SA, 11, rue Beck, L - 1222 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire le 5 mai 2008, en remplacement de Monsieur Christian Halper, démissionnaire.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008081214/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Bajo Aragón I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 137.307.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 21 mai 2008*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BAJO ARAGÓN I S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081285/9131/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10108. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Safer Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.562.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 21 mai 2008*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Safer Engineering S.à r.l.

Eric Magrini / Philippe Toussaint

Référence de publication: 2008081289/9134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10117. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Apparel Industries 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 108.050.

—  
Par résolution datée du 30 mai 2008, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081282/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Boucherie-Charcuterie Fach, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4477 Belvaux, 30, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 19.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081239/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08128. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Sun Life S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 4, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 64.266.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/6/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081216/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07735. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Halbis Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 134.482.

---

**EXTRAIT**

Monsieur Stephen Martin Steve Thatcher a démissionné du Conseil d'Administration avec effet le 13 mai 2008.

*Pour Halbis Funds*  
HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008081236/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Archiplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6484 Echternach, 27, rue de la Sûre.  
R.C.S. Luxembourg B 94.889.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081254/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08125. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Leda Art Gallery, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 126.443.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081323/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06160. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Surprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.253.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008081324/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06154. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Salon de coiffure Pumuckl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4645 Niedercorn, 100, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 138.140.

Le montant de 6250 EURO est à virer sur le compte IBAN LU77 0019 6528 1000 auprès de la BCEE.

Après la cession des 50 parts ( 50% du capital) a Melle THEISSEN carole elle sera seule responsable du SALON DE COIFFURE PUMUCKL SARL avec en sa possession 100% du capital.

Niedercorn, le 21 mai 2008.

Pour accord / Pour accord

M. BAULER Albert / Melle THEISSEN Carole

Référence de publication: 2008081241/207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08553. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Imbalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081240/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08118. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Frimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 131.670.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.6.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081225/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07773. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081228/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09855. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Fes Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 41.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081257/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 juin 2008, réf. DSO-CR00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080092584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Delian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 108.208.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008*

Le conseil d'administration prend, à l'unanimité des membres présents, les résolutions suivantes:

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2008 l'adresse du siège social de la société est comme suit:

15, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange  
Nouvelle adresse de Monsieur Juanito Staes  
21 Eikenlei, 2930 Brasschaat en Belgique.

Bertrange, le 27 février 2008.

Helena Arits / Juanito Staes / Johan De Laet

Administrateur / Administrateur / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008081264/1241/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09282. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**FLEURS A. KREMER S.à r.l., Succ.: Sylvain RAGNOTTI, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4446 Belvaux, 112, rue de France.  
R.C.S. Luxembourg B 64.756.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081338/3458/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10606. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Titanium Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 11B, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 116.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.6.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081339/1241/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09291. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**XBC Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 31.892.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081336/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06167. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081335/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06169. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Exmar Offshore Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081334/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06175. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 87.630.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081354/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10449. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---



**Promoter, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.638.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081330/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06195. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**FSO, Franship Offshore SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081332/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06183. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Exmar Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 35.901.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081333/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06200. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Logtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008081329/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07127. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Logtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 63.399.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pierre-Olivier WURTH.

Référence de publication: 2008081322/1089/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07124. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Peculium Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.242.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081325/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06152. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Brocquevil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 87.433.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008081326/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06150. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**The Bank of New York (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 67.654.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour The Bank of New York (Luxembourg) S.A.  
Claudia Vago / Signature  
Corporate Secretary

Référence de publication: 2008081346/1163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10544. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Bajo Aragón II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 137.308.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 21 mai 2008*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 21.5.2008.

Pour extrait sincère et conforme

*BAJO ARAGÓN II S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008081287/9132/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10112. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Asia Eateries Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.762.375,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 116.825.

—  
Par résolution datée du 30 mai 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081280/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08579. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Bella Notte Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 137.076.

—  
L'an deux mille huit, le seize juin.

Monsieur Joao DE SOUSA MARTINS, commerçant, né le 25 août 1972 à Valbom au Portugal (matr: 1972 08 25 034) demeurant à L-7520 Mersch, 21, rue G.-D. Charlotte,

seul associé de la société à responsabilité limitée "BELLA NOTTE Sàrl", avec siège social à L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 29 février 2008

représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Nomination d'un gérant technique:

Monsieur ALMEIDA DA SILVA ANTERO, né à PORTELA/AMARES, le 23-09-1967, demeurant à L-7373 Lorentzweiler, 95, route de Luxembourg, est nommé Gérant Technique, responsable de la cuisine

2. La société est engagée par la signature conjointe des gérants.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Monsieur Joao DE SOUSA MARTINS / Monsieur ALMEIDA DA SILVA ANTERO.

Référence de publication: 2008081255/801123/23.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2008, réf. DSO-CR00361. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080092306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Bark GmbH Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 139.456.

—  
**ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG**

*Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 21. April 2008*

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 21. April 2008 gehen folgende Beschlüsse hervor:

- Gründung einer Niederlassung in Luxemburg: Bark GmbH Niederlassung Luxemburg
  - Anschrift der Niederlassung: 3, Z.I. Bombicht L-6947 Niederanven
  - Tätigkeit: Wärme, Kälte- und Schulzisolierungshandwerk, Brandschutz und Trockenbau
  - Alleiniger Gesellschafter, Geschäftsführer, Zeichnungs- und Vertretungsberechtigter der Bark GmbH: Herr Arthur Bark, geboren am 19. April 1963 in Trier und wohnhaft in Pasterstrasse 10A, D-54411 Hermeskeil
  - Alleiniger Geschäftsführer, Zeichnungs- und Vertretungsberechtigter der Bark GmbH Niederlassung Luxemburg: Herr Arthur Bark, geboren am 19. April 1963 in Trier und wohnhaft in Pasterstrasse 10A, D-54411 Hermeskeil
- Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 13. Mai 2008.

Unterschrift

*Mandatair*

Référence de publication: 2008081258/7857/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06841. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**SKMCom Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.597.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 12 juin 2008*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de Gérance de la Société le 12 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008081316/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.264.

—  
Par résolution signée en date du 3 juin 2008, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081283/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Safer Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 132.561.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 21 mai 2008*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*Safer Engineering S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008081288/9133/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10115. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Japan Universal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.526,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 118.003.

—  
Par résolution datée du 30 mai 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081279/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.034.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 112.938.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale du 6 mars 2008 que les mandats de tous les gérants sont dorénavant d'une durée déterminée qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale de l'année 2008 qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

A noter que:

- L'adresse professionnelle de Monsieur ZAFAR Asim est au Villa 20, Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
- L'adresse professionnelle de Monsieur CHOWDHURY Mohammed est au Villa 15, Gate 30, avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.
- Le prénom de Monsieur THOMPSON, Gérant B, est Henry A.

Munsbach, le 6 juin 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008081476/1337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**New CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.396.

Suite à un transfert de parts sociales conclu en date du 24 janvier 2008, El Tejar Ltd. A transféré l'entière des parts sociales qu'il détenait dans le capital social de la société New CV Luxco S.à r.l. à la société:

CV Luxco S.à r.l., une société luxembourgeoise, enregistrée sous le numéro B129309, avec siège social à 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg.

CV Luxco S.à r.l. est l'unique détenteur de toutes les parts sociales de la Société suite à ce transfert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008081471/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.310.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 27 mai 2008, que:

- le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange a été renouvelé. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081473/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Dutch Immo Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.267.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## Extrait

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 février 2002, publié au Mémorial C numéro 867 du 7 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.267.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juin 2008,

enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juin 2008, relation: EAC/2008/8240,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2008.

Pour extrait

BLANCHE MOUTRIER

Le notaire

Référence de publication: 2008081259/272/22.

(080091937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Castello (Lux) Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.838.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale du 6 mars 2008 que les mandats de tous les gérants sont dorénavant d'une durée déterminée qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale de l'année 2008 qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

A noter que:

- Le prénom de Monsieur KENAN est C. MacLaine et que son adresse professionnelle est au 75 Fourteenth Street, Atlanta, Georgia 30309, United States of America;

- L'adresse de Monsieur THOMPSON Henry A. est au 15, Sloane Square, SW1W 8ER Londres, Royaume-Uni.

Munsbach, le 6 juin 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008081478/1337/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03318. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080093661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**Teha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.820.

—  
*Extrait des résolutions du Gérant Unique du 2 juin 2008*

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 2 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008081317/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09770. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Teno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 118.273.

—  
*Extrait des résolutions du Gérant Unique du 17 juin 2008*

Il résulte de la résolution prise par le Gérant Unique de la Société le 17 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008081318/1459/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09772. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080092245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

---

**Piernor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4760 Pétange, 14A, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 120.546.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 28 mai 2008*

Il résulte des résolutions prises que à l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au: route de Luxembourg, 14 A L-4760 PETANGE

Pétange, le 28/05/2008.

Pour extrait conforme

Par procuration

Mme HEYDEN Gisèle

Référence de publication: 2008081319/2269/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07793. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**UCF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.378.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 juin 2008*

1. Monsieur Uwe EIBICH a été renouvelé comme gérant majoritaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

2. Monsieur Ralf GLASS a été renouvelé comme gérant majoritaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

3. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 18/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UCF Holding S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081485/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09002. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Fairacre Properties (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.859.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 4 juin 2008*

La démission de M. Perry Leslie CASH en tant que gérant de catégorie A a été acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FAIRACRE PROPERTIES (LUX) 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081577/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.



**Smile Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.138.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg (siège de la société) en date du 23 novembre 2007 que

- Conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 12 septembre 2007 (constitution de la société), le Conseil d'Administration désigne Monsieur Jean-François (Marie Columba) CAEYMAEX, né le 9 juillet 1949, à Anvers, Belgique, demeurant à L-1865 Luxembourg, 10, rue Jean-Pierre Koenig en tant qu'administrateur-délégué.

Le mandat de l'administrateur-délégué prendra effet le 23 novembre 2007 jusqu'à l'assemblée générale clôturant le premier exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- Le Conseil d'Administration décide que l'administrateur-délégué dispose d'un pouvoir de signature individuel pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. Dans le cadre de la gestion journalière de la Société, l'administrateur-délégué peut accomplir tous actes ou opérations qui ne dépassent pas les besoins de la vie quotidienne de la Société, ou les besoins qui tant en raison du peu d'importance qu'ils représentent, que de la nécessité d'une prompte solution à atteindre, ne justifient pas l'intervention du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide que l'administrateur-délégué ne peut accomplir sans une autorisation expresse et préalable du Conseil d'Administration, les actes suivants, qui ne rentrent pas dans la gestion journalière, sans que la liste ne soit exhaustive:

- Acte de disposition d'un bien ou d'un actif financier appartenant à la Société dont la valeur unitaire est supérieure à € 50.000 (cinquante mille euros) et dans la limite d'un montant cumulé par trimestre de € 100.000 (cent mille euros)
- Achat d'un bien pour un prix unitaire supérieur à € 50.000 (cinquante mille euros) et dans la limite d'un montant cumulé par trimestre de € 100.000 (cent mille euros)
- Embauche d'un salarié dont le salaire annuel est supérieur à € 50.000 (cinquante mille euros)
- Signature d'un contrat dont le montant total cumulé représente pour la Société un engagement supérieur à € 100.000 (cent mille euros)
- Prise de participation dans une autre société quel que soit son montant
- Action en justice, et
- Octroi de garanties, hypothèques et autres sûretés quel que soit leur montant.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

- Le Conseil d'Administration approuve l'ouverture du seul compte bancaire de la société auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE).

Ce compte est destiné à toutes les opérations de la Société, opérations courantes et d'investissements, perception d'intérêts et/ou dividendes, etc.

Le système de signature sur ce compte est établi de la manière suivante:

- Les transferts de fonds ne dépassant pas € 20.000 (vingt mille euros) par opération individuelle pourront être valablement réalisés (i) sous la seule signature de l'administrateur-délégué ou (ii) sous la signature conjointe de deux administrateurs quelconques

- Les transferts de fonds supérieurs à € 20.000 (vingt mille euros) requièrent la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Les transferts de fonds seront réalisés par virements bancaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le conseil d'administration*

Par mandat

Maître Martine Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2008081873/5770/54.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09099. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Saint-James Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 95.439.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SAINT-JAMES FINANCE" (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 12 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1004 du 30 septembre 2003, page 48147. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 95.439. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'aujourd'hui.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. LAZZARI, S. SZUMILAS, J. PADIOU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7750. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008082398/239/54.

(080094048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Equinox Two S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Statuts coordonnés suite à une constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 277/2008 en date du 29 mai 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2008082768/208/14.

(080093794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 78.754.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., a société anonyme, established in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, registered at the Trade register of Luxembourg under section B number 78754, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated November 6, 2000, published in the Mémorial C, number 16 of January 10, 2001, amended several times and the last time by a deed of Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), dated April 28, 2008, published in the Mémorial C, number 1376 of June 4, 2008.

The meeting is presided by Mr Vincenzo MONTANO, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Marianne GOEBEL, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Julien RODRIGUES, residing at Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

II. As appears from the attendance list, all the shares of the Corporation are present or represented. The meeting can thus validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders were informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the subscribed share capital by an amount of two hundred nine thousand nine hundred and eighty nine euros (209,989.- Eur) so as to decrease it from its present amount of three hundred ten thousand nine hundred and eighty five euros (310,985.- Eur) to one hundred thousand nine hundred and ninety six euros (100,996.- Eur) by cancellation of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class D Shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class E Shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety seven (69,997) Class F Shares with no nominal value, redeemed by the Corporation.

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of association.

3. Miscellaneous.

After deliberation, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to reduce the subscribed share capital by an amount of two hundred nine thousand nine hundred and eighty nine euros (209,989.- Eur) so as to decrease it from its present amount of three hundred ten thousand nine hundred and eighty five euros (310,985.-Eur) to one hundred thousand nine hundred and ninety six euros (100,996.- Eur) by cancellation of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class D Shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class E Shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety seven (69,997) Class F Shares with no nominal value, redeemed by the Corporation according to the terms and conditions of article 3 of the articles of association on June 20, 2008.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the articles of Association so that it reads as follows:

**" Art. 3. first paragraph.** The subscribed share capital is set at one hundred thousand nine hundred and ninety six euros (100,996.- Eur) consisting of thirty one thousand (31,000) Class A shares with no nominal value, of sixty nine thousand nine hundred ninety six (69,996) Class B shares with no nominal value."

*Expenses*

The expenses, costs, payments or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille huit, le vingt juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78754, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 16 en date du 10 janvier 2001, dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois, et en dernier lieu par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1376 du 4 juin 2008.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Vincenzo MONTANO, demeurant à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Maître Marianne GOEBEL, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Julien RODRIGUES, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il a été établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par le bureau et le notaire.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées. L'assemblée générale peut ainsi décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, sur lequel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital souscrit à concurrence de deux cent neuf mille neuf cent quatre vingt neuf euros (209.989,- Eur) pour le ramener de son montant actuel de trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (310.985,- Eur) à cent mille neuf cent quatre-vingt seize euros (100.996,- Eur) par annulation de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe D sans désignation de valeur nominale, de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (69,996) actions de la Classe E sans désignation de valeur nominale, de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans désignation de valeur nominale rachetées par la Société.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

Tous les faits ayant été exposés et reconnus par l'assemblée, la Présidente expose les motifs, qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de réduire capital souscrit à concurrence de deux cent neuf mille neuf cent quatre vingt neuf euros (209.989,- Eur) pour le ramener de son montant actuel de trois cent dix mille neuf cent quatre-vingt cinq euros (310.985,- Eur) à cent mille neuf cent quatre-vingt seize euros (100.996,- Eur) par annulation de soixante neuf mille

neuf cent quatre-vingt seize (69,996) actions de la Classe D sans désignation de valeur nominale, de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (69.996) actions de la Classe E sans désignation de valeur nominale, de soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-sept (69.997) actions de la Classe F sans désignation de valeur nominale rachetées par la Société sous les termes et conditions de l'article 3 des statuts en date du 20 juin 2008.

#### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent mille neuf cent quatre-vingt seize euros (100.996,- Eur) représenté par trente et un mille (31.000) actions de la Classe A sans valeur nominale, par soixante neuf mille neuf cent quatre-vingt seize (69.996) actions de la Classe B sans valeur nominale."

#### Frais

Les dépenses, frais, et charges de quelque forme que ce soit, dus par la Société au titre du présent acte sont estimés à environ mille cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de la réunion, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, le jour mentionné au début de l'acte.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Montano, M. Goebel, J. Rodrigues, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 juin 2008, Relation: EAC/2008/8375. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008082906/272/124.

(080094977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

### Floral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 47, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.536.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Private Investment Trust S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Maître Alexandre CAYPHAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet, durée

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "FLORAL S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.



Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

##### *Souscription - libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, "Private Investment Trust S.à r.l.", prénommée, déclare souscrire à toutes les actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

82104

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille cinq cents euros.

*Décision de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Joël MURCIA, employé privé, demeurant au 82, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Laurent SMOLEN, employé privé, demeurant au 2, rue des Primevères, L-5775 Weiler-La-Tour;
- 3.- Monsieur Alexandre CAYPHAS, avocat, demeurant professionnellement au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 4.- Monsieur Stéphane MORELLE, expert comptable, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Monsieur Stéphane MORELLE est nommé président du conseil d'administration.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Bertrand LEYDER, employé privé, demeurant au 138, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 47, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, états et demeures, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2008. Relation: EAC/2008/8428. - Reçu cinq cents Euros (100.000.- à 0,5 % = 500.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008082429/239/173.

(080093888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Techno Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.254.

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNO HOLDING, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Senningerberg, en date du 24 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 40106 du 14 août 2004,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.254.

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Monsieur Benoît DE BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.



Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. la modification de l'objet social de la société «Techno Holding» S.A et la modification subséquente de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005, article 1<sup>er</sup>, 8) sur les contrats de garantie et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'immixtion dans la gestion de sociétés.

La société est soumise aux dispositions de la loi du 11 Mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

2. l'introduction de la possibilité d'avoir un administrateur unique et la modification subséquente des articles 6 à 11 du Titre III des Statuts relatifs à l'Administration de la société et l'insertion d'un article 11 bis:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 7.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société,

ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 11.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

**Art. 11bis.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société «Techno Holding» S.A et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005, article 1<sup>er</sup>, 8) sur les contrats de garantie et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale ou d'immixtion dans la gestion de sociétés.

La société est soumise, à compter de la date de ce jour, aux dispositions de la loi du 11 Mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

#### *Seconde Résolution*

L'Assemblée décide d'introduire la possibilité d'avoir un conseil d'administration composé d'un administrateur unique. Les articles 6 à 11 du Titre III des statuts relatifs à l'administration sont ainsi modifiés et l'article 11 bis est créé:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé, il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 7.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 11.** Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée soit par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

**Art. 11Bis.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.400.-€

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2008, WIL/2008/484. — Reçu douze euros = 12 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juin 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008082159/2724/175.

(080092922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Elitis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.  
R.C.S. Luxembourg B 139.551.

---

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

**ONT COMPARU:**

1) La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino della Guardia n° 8, (République de Panama).

2) Monsieur Yves MAGARD, conseiller, demeurant à F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "ELITIS S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations de conseil en investissement immobilier au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trente et un mille (31,000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 2<sup>ème</sup> lundi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet sociales ci avant conformément aux critères retenus par le Ministère Luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.



L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **Titre VII.- Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre VIII.- Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **Titre IX.- Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.- Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration et le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "BERLYS INTERNATIONAL S.A.", prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions, .....	7.750
2) Monsieur Yves MAGARD, préqualifié, vingt-trois mille deux cent cinquante actions, .....	23.250
Total: trente et un mille actions, .....	31.000

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Yves MAGARD, conseiller, né à Metz, (France), le 23 novembre 1964, demeurant à F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte;
  - b) Madame Brigitte MAGARD, née ZOUAK, administrateur de société, née à Vesoul, (France), le 24 mai 1964, demeurant à F-57530 Villers Stoncourt, 10, rue de la Houtte;
  - c) Monsieur Nicolas MICHAUX, conseiller fiscal, juriste, né à Paris, (France), le 5 janvier 1975, demeurant à F-57000 Metz, 32, rue Dupont des Loges;
- 3.- Monsieur Denis BOUR, expert-comptable, né à Metz, (France), le 19 août 1961, demeurant professionnellement à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4.- Le siège social est établi à L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Yves MAGARD, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué de Société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2008, Relation GRE/2008/2592. — Reçu cent cinquante cinq euros 0,50%- 155 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008082545/231/233.

(080094276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Gousson Consultadoria e Marketing S.àr.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 139.534.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirteenth day of June.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dorint Holding S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg,

here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 11, 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Dorint Holding S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, is the sole shareholder of Gousson Consultadoria e Marketing - Sociedade Unipessoal, LDA (the Sole Shareholder), a company incorporated and organized under the laws of Madeira, having its registered office at rua Dos Murças n ° 88, 3 ° Andar, Funchal, Madeira, registered with the Commercial registry of the free Trade Zone of Madeira under number 511 134 797 (the Company), with an issued capital of five thousand euro (EUR 5,000) represented by one share with a nominal value of five thousand euro (EUR 5,000);

II. that by resolution validly adopted by the sole shareholder of the Company in Madeira on June 6, 2008, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Madeira to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. Such transfer shall be effective when all formalities required under the laws of Madeira are duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed;

III. that it results from the interim balance sheet of the Company dated June 5, 2008 and a declaration by the directors of the Company stating that the net worth of the Company as per the date hereof, is EUR 1,461,026.25, that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet and declaration, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities;

IV. that the share capital of the Company is currently set at five thousand euro (EUR 5,000) represented by one (1) quota with par value of EUR 5,000.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the statutory seat, principal establishment and central administration of the Company from Madeira to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance;

2. change of the par value of the existing quota and the reclassification of the existing quota into two hundred (200) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25);

3. increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) to bring it from its present amount of five thousand euro (EUR 5,000) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500)



by the issuance of three hundred (300) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

4. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name "Gousson - Consultadoria e Marketing S.à.r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;

5. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 3. above;

6. acceptance of the resignation of Mr. Roberto João Thridgould de Sousa and Mr. Aurélio Paulo Gouveia as directors of the Company and vote of discharge and appointment of Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, Mrs. Pamela Morag Valasuo and Mr. Emilio Macellari as managers for an unlimited duration;

7. establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2, Joseph Hackin, L- 1746 Luxembourg;

8. miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from Madeira to the city of Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the par value of the existing quota and to reclassify the existing quota into two hundred shares (200) with a par value of twenty-five euro (EUR 25), having the rights and obligations attached thereto following the Company's articles of association.

As a consequence of the above resolution, the share capital of the Company is set at five thousand euro (EUR 5,000) divided into two hundred (200) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25), all held by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) to bring it from its present amount of five thousand euro (EUR 5,000) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) by the issuance of three hundred (300) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

*Intervention - subscription - payment*

Thereupon, Dorint Holding S.A., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the three hundred (300) new shares and to have them fully paid up by way of the contribution in cash in the aggregate amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500), to be allocated to the share capital account of the Company.

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Gousson Consultadoria e Marketing S.à.r.l.", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Gousson - Consultadoria e Marketing S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition, sale and any other form of exploitation of intangible properties, trademarks and author's rights. In this respect, the Company may also carry out the services rendered in the areas of:

- perfumery and cosmetic, namely perfumes, eau-de-cologne, after shave, make up, personal deodorants and anti-perspirants, essential oils for personal use, toilet soaps to shave, toilet soaps, hair products, toothpastes, washing products, in particular lixivium and detergents for clothes, glasses, glasses of sun, lenses and frames for glasses, contact lenses, optical lenses, magnifying glasses, pieces and accessories for all the products above mentioned;

- watches and other clocks, jewels, brutish yolks and jewelleries, personal accessories, accessories for shoes in precious metal, boxes of compact powder from precious metal, articles in precious metal for smokers, stationer's, pens and pencil, bags, hand luggage, suitcases for travel, briefcases, leather cards case, wallets, portfolio made of leather, key holders from leather, diary leather cases, telephone leather cases, purse, trunks, suitcases, articles from leather not included in other classes, athletic suitcases included in this class, suitcases for athletic equipments, nécessaire, suit bags (for travel), furniture, wooden containers, bamboo and plastic for packing;

- mirrors, frames;

- toothbrushes, bath sponges, sponges for toilette, hair brushes, brushes for eyebrows, combs, brushes for beard, other utensils for toilette;

- containers from glass or pottery for packing, soap dish;

- toilet paper holder;

- banks for bathroom;

- buckets for bathroom, table articles (without being a precious metal), articles from glass, porcelain and pottery;

- fabrics, blankets, pillowcases, quilt covers, curtains, tablecloths, curtains for shower, bath towels, clothing leather articles, belts, coats from leather, leather accessories for clothe included in this class;

- shoes, athletic shoes, boots, house slippers, wellington boots, suits, vests, trousers, denim, skirts, dresses, coats, overcoats, quilts, rain quilts, parka, jersey, shirts, T-shirts, blouses, poles, underwear, negligé, nightdress, dressing gowns of bath, echarpe, gloves, hats and caps, visors, scarf, crochet finish details, hair strips, strips to wrap up presents, plaits, knots, buttons for clothes, crochet and tricot needles;

- pins for shirt tails, hair adornments, novelty ornamental adornments, needles, artificial flowers, decorative ornaments for hair;

- tobacco, paper for cigarette; articles for smokers (without being made of precious metal); matches, clothing supply for the benefit of third ones, shoes and hat shop and relative accessories, as well as of clothing in leather, optics and perfumery;

- perfumery and cosmetic: the technical support of consultancy to the creation, development, expansion and modernization of industrial industries, commercial enterprises and services at international level, the activity of promotion, marketing and markets prospection, the commerce, for thick or to scrap, import and export, in services regarding accountancy and economical nature, the promotion, organization and commercial exploration of shows of any kind.

3.2 The Company may further acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholder to new shareholders is subject to the approval given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not by any manager of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda

of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. Dissolution - liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of

the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Mr. Roberto João Thridgould de Sousa and Mr. Aurélio Paulo Gouveia as directors of the Company and to grant them full discharge for the performance of his duties, as directors of the Company and (ii) to appoint the following persons, with effect as of today, as managers of the Company for an unlimited duration:

1. Mr. Marcus Jacobus Dijkerman, born on November 5, 1962 in Schiedam, the Netherlands, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Mrs. Pamela Morag Valasuo, born on May 26, 1975 in Provoo, Finland, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

3. Mr. Emilio Macellari, born on March 11, 1958 at Civitanova Marche, Italy, residing at 39 Via san Savino 39, Civitanova marche, Italy.

### *Seventh resolution*

The meeting resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 2, Joseph Hackin, L- 1746 Luxembourg.

### *Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately twenty thousand one hundred (20,100.-) Euro.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le treizième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dorint Holding S.A., une société organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg,

ici représentée par Katarzyna Kuszewska, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Dorint Holding S.A., une société organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, est l'associé unique de Gousson Consultadoria e Marketing - Sociedade Unipessoal, LDA (l'Associé Unique), une société constituée et organisée selon les lois de Madère, ayant son siège social à rue Dos Murças n ° 88, 3 ° Andar, Funchal, Madère, inscrite au registre Commercial de Libre Echange de Madère sous le numéro 511 134 797 (la Société), ayant un capital social de cinq mille euros (EUR 5.000) représenté par une action d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000);

II. que par résolution valablement adoptée par l'associé unique de la Société à Madère le 6 juin 2008, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer ensemble son siège social et son principal établissement de Madère à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation

de sa personnalité juridique. Ce transfert sera en vigueur lorsque toutes les formalités requises par les lois de Madère seront dûment accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte;

III. qu'il ressort d'un bilan intermédiaire de la Société daté du 5 juin 2008 et une déclaration des directeurs de la Société indiquant que la valeur nette de la Société à la date des présentes est de EUR 1.461.026,25, qu'à la date des présentes, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie dudit bilan et de la déclaration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte et sera enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement;

IV. le capital social de la Société est actuellement fixé à cinq mille euros (EUR 5.000) représenté par une (1) part sociale d'une valeur nominale de cinq mille euros (EUR 5.000);

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société de Madère à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. modification de la valeur nominale de l'action existante et le reclassement de l'action existante en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25);

3. augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) afin de le porter de son montant actuel de cinq mille euros (EUR 5.000) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

4. adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Gousson - Consultadoria e Marketing S.à.r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de son principal établissement de la Société à Luxembourg-Ville;

5. modification et refonte complète des statuts de la Société pour les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 4. ci-dessus;

6. acceptation des démissions de M. Roberto João Thridgould de Sousa et de M. Aurélio Paulo Gouviea en tant que directeurs de la Société et vote de décharge et nomination de M. Marcus Jacobus Dijkerman, Mme Pamela Morag Valasuo et M. Emilio Macellari en qualité de gérants pour une durée indéterminée;

7. établissement du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

8. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société de Madère à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la valeur nominale de l'action existante et de reclasser l'action existante en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), ayant les droits et obligations y rattachés conformément aux statuts de la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, le capital social de la Société est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000) divisé en deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25), toutes détenues par l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) afin de le porter de son montant actuel de cinq mille euros (EUR 5.000) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de trois cents (300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Intervention - souscription - libération*

Sur ces faits, Dorint Holding S.A., précitée et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trois cents (300) nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500), à affecter au compte de capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ayant été intégralement libérées en numéraire de sorte que le montant de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500) est à la disposition de la Société, la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.



#### Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Gousson - Consultadoria e Marketing S.àr.l." et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date des présentes soumises aux lois du Luxembourg.

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts de la Société reformulés auront la teneur suivante:

### I. Dénomination - siège social - objet social - durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Gousson - Consultadoria e Marketing S.àr.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements compromettraient l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la vente et toute autre forme d'exploitation de biens incorporels, marques et droits d'auteur. A cette fin, la Société peut également prester des services dans les domaines de:

- la parfumerie et cosmétique, notamment les parfums, eau de Cologne, après-rasage, maquillage, déodorants et anti-transpirants, huiles essentielles à usage privé, mousse à raser, savons de toilette, produits capillaires, dentifrices, produits de nettoyage, en particulier le lixiviat et détergents pour vêtements, lunettes, lunettes de soleil, verres de contact et montures pour lunettes, lentilles de contact, lentilles optiques, loupes, pièces et accessoires pour tous les produits mentionnés ci-dessus;

- montres et autres horloges, bijoux, ..., joailleries, accessoires personnels, accessoires pour chaussures en métal précieux, boîtes à poudre compacte en métal précieux, articles en métal précieux pour fumeurs, papiers à entête, stylos et crayons à papier, portefeuilles, bagageries, mallettes, porte-cartes en cuir, portfolio en cuir, porte-clés en cuir, pochettes de téléphone en cuir, bourses, malles, valises, articles en cuir exclus des autres catégories, sacs pour équipement de sport, nécessaire, housses à costume (de voyage), accessoires, conteneurs d'emballage en bois, en bambou et en plastique;

- miroirs, cadres;

- brosses à dent, éponges de bain, éponges pour toilette, brosses à cheveux, brosses à cils, peignes, brosses à barbe, autres ustensiles de toilette;

- conteneurs d'emballage en verre ou céramique, porte-savon;

- porte papier toilette;

- banks pour salles de bain;

- baquets pour salles de bain, articles de table (sans être en métal précieux), articles en verre, porcelaine et poterie;

- tissus, couvertures, taies d'oreiller, couvertures piquées, stores, nappes, rideaux de douche, serviettes de bains, vêtements en cuir, ceintures, manteaux en cuir, accessoires en cuir pour vêtements de cette catégorie;

- chaussures, chaussures de sport, bottes, chaussons, bottes en caoutchouc, costumes/tailleurs, vestes, pantalons, jeans, jupes, robes, manteaux, par-dessus, duvets, duvets imperméables, parka, jersey, T-shirts, chemisiers, polos, sous-vêtements, déshabillé, chemises de nuit, peignoirs de bain, écharpes, gants, chapeaux et casquettes, visières, foulards, finitions en crochet, bandeaux pour cheveux, papiers d'emballage, galons, nœuds, boutons de vêtements, aiguilles à crochet et tricot;

- broches, ornements pour cheveux, bibelots, aiguilles, fleurs artificielles, ornements décoratifs pour cheveux;

- tabac, papier à cigarette;

- articles pour fumeur (sans être en métal précieux); allumettes;

- stock de vêtements pour les tiers, magasin de chaussures et de chapeaux et accessoires, ainsi que vêtements en cuir, optique et parfumerie;

- parfumerie et cosmétique: le soutien technique de consultance à la création, au développement, agrandissement et modernisation des industries, entreprises commerciales et services au niveau international, activité de promotion, marketing et prospection de marchés, commerce de gros ou de détail, import et export, services de comptabilité et économique, la promotion, l'organisation et l'exploration de salon de tout genre.

3.2 La Société peut par ailleurs acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou une partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société et de manière générale, pour son propre compte et/ou celui de toute autre société ou personne.

3.3.1 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, taux de changes, risques liés aux taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles relatives à des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

La cession inter vivos de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société. En cas de décès, la cession de parts sociales de l'associé décédé à des nouveaux associés est soumise à l'accord des autres associés en assemblée générale, à une majorité des trois-quarts du capital social. Cet accord n'est cependant pas nécessaire si, en cas de décès, les parts sociales sont cédées soit à des parents, descendants ou conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après sa notification à la Société ou acceptation par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.



### III. Gestion - représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par tout gérant de la Société à un ou plusieurs agents, associés ou non, pour des tâches spécifiques.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de gérance est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances seront exposées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Chaque membre du Conseil de gérance de la Société peut également renoncer à la convocation à une réunion en donnant son consentement par écrit, que ce soit en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique.

9.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de gérance.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant de la Société ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

### IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3 Chaque associé peut nommer toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou email, afin de le représenter aux assemblées générales des associés.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, que ce soit en original ou par télégramme, télex, fax ou email. Les associés exprimeront leur voix en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou par fax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement adoptées que dans la mesure où elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Cependant, les résolutions en vue de modifier les Statuts ou de dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont dressés et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les bénéfices bruts de la Société exposés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissement et dépenses représentent le bénéfice net. Un montant de cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social nominal de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de décider de l'affectation du solde. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire dans la résolution du ou des associé(s), les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société est distribué à l'associé ou, en cas de pluralité de gérants, aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de prendre acte de la démission, avec effet à la date des présentes, de M. Roberto João Thridgould de Sousa et M. Aurélio Paulo Gouveia en tant que directeurs de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats de directeurs de la Société et (ii) de nommer les personnes suivantes, avec effet dès aujourd'hui, comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. M. Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, les Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2. Mrs. Pamela Morag Valasuo, née le 26 mai 1975 à Provoo, Finlande, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

3. M. Emilio Macellari, né le 11 mars 1958 à Civitanova Marche, Italie, demeurant au 39 Via san Savino 39, Civitanova marche, Italie.

### *Septième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 2, Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

### *Frais estimés*

Le montant total des coûts, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à vingt mille cent (20.100,-) euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. Kuszewska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 18 juin 2008. LAC/2008/24755. - Reçu sept mille trois cent quarante-deux euros soixante-trois cents Eur 0,5% = 7.42,63.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008082424/5770/599.

(080093867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**WB Lazare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.610.

In the year two thousand and eight on the twenty second of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

WB Trinity, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3959393,

(the Shareholder),

here represented by Mrs Martine Linster, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in New York, USA on 21 April 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) WB Lazare S.à r.l. (the Company) having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated on 24 May 2005 pursuant to a notarial deed of Maître Paul Frieders, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), N ° 1093 of 25 October 2005, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108610.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

I. that the appearing party owns 100% of the Company's share capital and the entire share capital is thus present or represented;

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint WB Trinity, LLC as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. determination of the powers of the Liquidator and liquidation procedure of the Company;
4. decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to appoint WB Trinity, LLC as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company.

*Third resolution*

The Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility and under its signature, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing party, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing party, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WB Trinity, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, USA, enregistré au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3959393,

(l'Associé),

ici représenté par Mme Martine Linster, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 21 avril 2008,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire d'acter qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée WB Lazare S.à r.l. (la Société) ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, en date du 24 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1093 du 25 octobre 2005 et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108610.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus a demandé au notaire d'acter que:

I. le comparant détient 100% du capital social de la Société et l'intégralité du capital social est dès lors présente ou représentée;

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination de WB Trinity, LLC comme liquidateur de la Société, en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure liquidation;
4. décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société; et
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé décide de nommer comme liquidateur WB Trinity, LLC, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Troisième résolution*

L'Associé décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Linster, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2008. LAC/2008/17241. — Reçu 12.- € (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008082435/211/129.

(080094419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DENIM HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 93.010.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Denim Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed enacted on 6 March 2003, published in the Mémorial C number 521 of 14 May 2003 and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 93 010. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed enacted by the undersigned notary, on 19 September 2007 published in the Mémorial C number 2522 of 07 November 2007.

The extraordinary general meeting is declared open with Mr Andreas Demmel, employee, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Zohra Souid, employee, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Andras Kulifai, employee, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company from "Denim Holdco S.à r.l." to "DSV HoldCo S.à r.l."
2. To amend Article 1, last paragraph of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of the Company's corporate name.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the Company's corporate name from "Denim Holdco S.à r.l.", to "DSV HoldCo S.à r.l."

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's corporate name the extraordinary general meeting resolved to amend article 4 of the articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Company will exist under the name of "DSV HoldCo S.à r.l."."

There being no other business, the extraordinary general meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société "Denim Holdco S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 521 du 14 mai 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93 010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2522 du 07 novembre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Andreas Demmel, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Zohra Souid, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Andras Kulifai, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- (i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. De modifier la dénomination de la Société de "Denim Holdco S.à r.l." en "DSV HoldCo S.à r.l.";
2. De modifier l'article 1<sup>er</sup> dernier alinéa des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Denim Holdco S.à r.l." en celle de "DSV HoldCo S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

"La Société adopte la dénomination "DSV HoldCo S.à r.l."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, Z. SOUID, A. KULIFAI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008. Relation: EAC/2008/7974. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008082438/239/105.

(080093970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2008*

L'assemblée décide de transférer le siège social du 20, rue de Hollerich, L-1740 Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008081265/1212/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Immobilière DUWEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 106.137.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Wiltz, le 01/07/2008.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008082448/772/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 juin 2008, réf. DSO-CR00332. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080094229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Hammes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9419 Vianden, 25, rue du Vieux Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008082455/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2008, réf. DSO-CR00274. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080093957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

---

**Falck Energy Iran S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.576.

Veillez noter que le commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., a changé de siège social et se situe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour FALCK ENERGY IRAN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081491/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09430. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---

**Re Fin Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.284.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2008*

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

RE FIN CO HOLDING S.A.

M. LIMPENS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008081505/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

---